



COWANSVILLE

## AVIS PUBLIC

### Avis de demande d'autorisation de démolition

#### ADRESSE : 770, RUE PRINCIPALE

AVIS public est par les présentes, donné que les personnes intéressées sont priées de noter que, conformément au *Règlement numéro 1846 relatif à la démolition d'immeubles*, le comité de démolition se réunira le **18 JANVIER 2017 à 17 h**, à la salle du conseil située au 220, place Municipale, afin de statuer sur une demande de certificat d'autorisation de démolition relative au bâtiment portant le numéro 770, rue Principale et prévoyant la démolition du bâtiment principal;

Toute personne désirant s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis ou du présent affichage sur l'immeuble concerné, et au plus tard le lundi **16 janvier 2017**, faire parvenir une opposition écrite et motivée à l'adresse suivante :

#### **Demande de démolition**

a/s de M<sup>e</sup> Stéphanie Déraspe, OMA, greffière  
220, place Municipale  
Cowansville (Québec) J2K 1T4

Donné à Cowansville, ce 4 janvier 2017.

La greffière,  
M<sup>e</sup> Stéphanie Déraspe, OMA